

A large, stylized graphic in the background, resembling a double 'V' or a mountain range, composed of overlapping light blue and white shapes.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
20 DÉCEMBRE 2023**

Ordre du jour



VALNEVA

Société Européenne à directoire et conseil de surveillance
Capital social : 20 836 821,30 €
Siège social : 6 rue Alain Bombard, 44800 Saint-Herblain
R.C.S. Nantes 422 497 560

ORDRE DU JOUR

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Valneva SE (« **la Société** ») sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 20 décembre 2023, à 14 heures, au Radisson Blu Hotel, 6 place Aristide Briand, 44000 Nantes.

Les rapports suivants sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires :

- + Rapport du directoire à l'Assemblée Générale Mixte sur les propositions de résolutions (incluant le projet de statuts modifiés, tels que mentionnés au sein de la 11^{ème} résolution soumise à approbation de la présente Assemblée) ;
- + Rapport complémentaire du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- + Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées ;
- + Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- + Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions ;
- + Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions ; et
- + Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Après lecture des rapports susvisés, l'Assemblée Générale Mixte aura pour objet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- + Nomination de Mme Anne-Marie SALAÜN (nom d'usage : GRAFFIN) en qualité d'administratrice (sous réserve de l'adoption du changement de mode d'administration et de direction de la Société) (Résolution n°1) ;
- + Nomination de M. James Edward CONNOLLY en qualité d'administrateur (sous réserve de l'adoption du changement de mode d'administration et de direction de la Société) (Résolution n°2) ;
- + Nomination de M. James SULAT en qualité d'administrateur (sous réserve de l'adoption du changement de mode d'administration et de direction de la Société) (Résolution n°3) ;
- + Nomination de Mme Kathrin Ute JANSEN en qualité d'administratrice (sous réserve de l'adoption du changement de mode d'administration et de direction de la Société) (Résolution n°4) ;
- + Nomination de la société Bpifrance Participations en qualité d'administrateur (sous réserve de l'adoption du changement de mode d'administration et de direction de la Société) (Résolution n°5) ;



- + Nomination de M. Thomas LINGELBACH en qualité d'administrateur (sous réserve de l'adoption du changement de mode d'administration et de direction de la Société) (Résolution n°6) ;
- + Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (sous réserve de l'adoption du changement de mode d'administration et de direction de la Société) (Résolution n°7) ;
- + Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration (sous réserve de l'adoption du changement de mode d'administration et de direction de la Société) (Résolution n°8) ;
- + Fixation du montant de la rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration (sous réserve de l'adoption du changement de mode d'administration et de direction de la Société) (Résolution n°9) ;
- + Autorisation et pouvoirs à conférer au conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions (Résolution n°10) ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- + Changement du mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration ; Modification corrélative des statuts (Résolution n°11) ;
- + Autorisation à conférer au conseil d'administration en vue d'annuler les actions auto-détenues par la Société (Résolution n°12) ;
- + Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (Résolution n°13) ;
- + Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par offre au public (autre que celles mentionnées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires mais avec un délai de priorité facultatif (Résolution n°14) ;
- + Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public mentionnée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (Résolution n°15) ;
- + Autorisation au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission, dans la limite de 10 % du capital social par an (Résolution n°16) ;
- + Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (Résolution n°17) ;
- + Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale (Résolution n°18) ;
- + Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes (Résolution n°19) ;
- + Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital



social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (Résolution n°20) ;

- + Plafond maximum global des augmentations de capital (Résolution n°21) ;
- + Autorisation au conseil d'administration aux fins de décider d'une ou plusieurs attributions d'options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre en raison de l'exercice des options de souscription (Résolution n°22) ;
- + Émission d'actions gratuites ; Délégation consentie au conseil d'administration à cet effet (Résolution n°23) ;
- + Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider une augmentation de capital réservée aux salariés (Résolution n°24) ;
- + Pouvoirs pour formalités (Résolution n°25).